

LES DEUX CHÈQUES DE LADY MARY

LADY MARY, domiciliée aux Pays-Bas, se déclare « medium visionnaire mondialement reconnue », et annonce l'envoi à titre de don de deux chèques bancaires : un premier chèque de 50 000 €, un second chèque d'un montant au choix (*plafonné à 28 000 €*).

Du reste, le destinataire de l'offre publicitaire est invité à compléter en chiffres et en lettres le montant du chèque souhaité.

Psychologiquement, cette implication du consommateur est particulièrement efficace et crédibilise l'offre de gain.

Dans la pratique, les deux chèques constituent le lot unique d'un tirage au sort (*une lecture attentive d'un paragraphe en petits caractères permet de le découvrir*) et le seul objectif de **LADY MARY** est de commercialiser une « statuette de chance et d'abondance » au prix de 40 €. Cette statuette est supposée lui avoir été offerte par les plus grands druides celtiques lors d'un grand pèlerinage en 2008.

Ainsi, **LADY MARY** n'hésite pas à vendre un cadeau au premier venu : décidément la profession de medium n'est plus ce qu'elle était

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**